

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

N° 2019-66

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	46
	Dont 3 procurations
Votes pour : 46	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	14 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (43) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : FAUGERE Bernard, PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (18) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, VIDALON Patricia, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, CASCARRE Victor.

Procurations (3) : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
POME Maryse à NARS Aline

Monsieur Patrice BALAGNA a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la réunion avec Mme la Sous-Préfète le 20 novembre dernier, durant laquelle les présidents de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan et de la communauté de communes Aure Louron avaient désigné le PETR du Pays des Nestes support d'une étude des diverses problématiques liées au projet de voie verte.

Cette étude aura pour objet la définition d'un projet partagé, l'évaluation des opportunités et des contraintes en terme d'aménagement, et l'étude de différentes modalités de gestion.

OBJET : Projet de mobilité
douce

Le projet de l'étude a été présenté et validé par l'ensemble des membres du bureau du PETR du 21 janvier 2019 avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	%	Montants
Etude de faisabilité pour la création d'une voie verte	150 000€	Etat	50%	75 000€
		Région Occitanie	10%	15 000€
		Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	10%	15 000€
		Autofinancement	30%	45 000€
Coût total prévisionnel	150 000€	Recette totale prévisionnelle	100%	150 000€

Les membres du bureau ont également autorisé le Président à constituer et réunir un comité de pilotage.

Lors du comité syndical du 22 mars 2019, l'ensemble des membres ont validé la composition suivante :

Collectivités :

- L'Etat – Sous-Préfecture de Bagnères de Bigorre
- Conseil Régional Occitanie : Présidente
- Conseil départemental Hautes-Pyrénées : Président
- PETR du pays des Nestes : Président

Collectivités locales :

- Communauté de communes Aure Louron : le Président + 5 délégués
- Communauté de communes Plateau de Lannemezan : le Président + 5 délégués

Personnes qualifiées :

- RTE Occitanie : Directeur régional
- SNCF Occitanie : Directeur régional
- DREAL Occitanie : Directeur régional
- ADEME Occitanie : Directeur régional
- DDT des Hautes-Pyrénées : Directeur
- Parc National des Pyrénées : Président

Les membres du comité syndical ont également souhaité mettre en place un comité technique composé des directeurs des communautés de communes Aure Louron et Plateau de Lannemezan, et du directeur des routes et du transport du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'en débattre, et de désigner 5 délégués pour le comité de pilotage, il précise que lui-même est membre en tant que Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à s'engager dans le projet de mobilité douce à travers le PETR du Pays des Nestes ;
- Désigne comme délégués représentants la communauté de communes Aure Louron : Messieurs Jean-Pierre BECH, Jean-Louis ANGLADE, Olivier CARTAN, André BRUNET et René DARAN (CM de Saint-Lary Soulan)
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU